

COUPE DE PARIS 2017 / 2018

Règlement général valable pour les Coupes de Paris Dames et Messieurs. Hormis pour les questions d'index le terme « joueur » désignera, suivant le cas, un joueur ou une joueuse.

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT ADMINISTRATIF

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

INVITATION

La Coupe de Paris est organisée par la Ligue de Paris et réservée aux Clubs invités par celle-ci. Les clubs invités peuvent présenter une équipe Messieurs et/ou une équipe Dames (pas d'obligation d'une équipe masculine et d'une équipe féminine)

2- ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

Le droit d'inscription de l'édition 2017-2018 est de 280 € par équipe dans le cas d'inscriptions d'une équipe Masculine et d'une équipe Féminine.

Le droit d'inscription de l'édition 2017-2018 est de 300 € dans le cas d'inscriptions d'une équipe Masculine ou d'une équipe Féminine.

3- RESPONSABILITE DES CLUBS

3.1 MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matches ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir les rencontres dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement exclusivement les jours de la semaine précédant le match.

Il est de la responsabilité du Capitaine de donner la liste des joueurs potentiels (Hommes : 14 / Dames 13 maximum) au club recevant.

3.3 RESPONSABILITES DU CLUB RECEVANT

3.3/1 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du directeur du club qui reçoit, ou de son représentant, d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Ouverture à 9h00 au plus tard : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Starter, règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.
- Le directeur ou son représentant s'engage à faire respecter l'intégralité des points du règlement.

3.3/2. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, MP3, conseils de personne non habilitée... En particulier, il est demandé instamment aux capitaines de faire en sorte que les équipiers aient une tenue vestimentaire irréprochable tant sur le terrain que dans le club house et de prohiber : le port du jean, les casquettes à l'envers sur le parcours, le port de casquette dans les locaux etc...

Au plus tard 30 minutes avant l'heure du premier match, les capitaines remettront aux représentants de l'accueil du Club la fiche de composition de l'équipe (avec les index et n° de licence) et la feuille de match avec l'ordre de jeu des simples et des Foursomes.

A la fin de la rencontre le directeur du club ou son représentant qui reçoit veillera à ce que la feuille de match ait été complétée, signée et qu'elle soit faxée à la Ligue ainsi que les feuilles de composition des équipes. Ces documents devront être envoyés par mail ou faxés le soir même ou le lendemain matin à la Ligue de Paris.

4- TABLEAUX DE RENCONTRES

Les clubs invités sont placés par le Comité de l'Epreuve dans **7** groupes pour les Messieurs et **6** pour les Dames constituant les poules de la phase qualificative.

Les clubs terminant 1^{ers} de leur poule sont qualifiés pour les ¼ finales ainsi que les 2 meilleurs seconds pour les Dames et le meilleur second pour les Messieurs ; afin d'arriver à 8 clubs.

A noter chez les Messieurs qu'une des Poules comportera une équipe de la Ligue qui ne participera qu'à la phase de qualification.

Si l'équipe de la Ligue venait à terminer 1^{ère} de sa poule, la seconde équipe de la poule serait alors qualifiée comme vainqueur de Poule. Et le meilleur second serait choisi dans toutes les autres poules restantes.

5- CALENDRIER

Les rencontres se dérouleront le samedi pour les Dames et le dimanche pour les Messieurs.

Pour le calendrier des rencontres, se reporter aux tableaux de l'Epreuve qui seront finalisés lors de la réunion des capitaines.

Lors de la phase de qualification, toute rencontre reportée pour causes exceptionnelles devra se dérouler au plus tard **le week-end des 10-11 février 2018.**

6- INDEX

L'index pris en compte pour chaque joueur est son index Club (index avec décimale) **au 26 octobre 2017 23h59** pour toute l'épreuve.

L'index maximum admis est de 22,4 chez les Dames et 15,4 chez les Messieurs.

La référence sera l'historique d'index consultable sur l'Extranet fédéral.

Tout index supérieur à 22,4 (Dames) ou à 15,4 (Messieurs) est compté pour 22,4 ou 15,4.

7- FORME DE JEU

7.1 FORMULE DE JEU

Dans les poules et dans le tableau final les équipes se rencontrent en Match play Scratch suivant la formule de **SIX simples et TROIS Foursomes pour les Messieurs et de CINQ simples et TROIS Foursomes pour les dames**

7.2 MARQUES DE DEPART

Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames

Le Directeur du club recevant veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

7.3 EQUIPES

Douze joueurs pour les Messieurs et onze joueuses pour les Dames

- A) Simples. Pour les Messieurs, la somme des index (**avec décimale**) des six joueurs qui joueront les simples doit être égale ou > à **38,0**. Pour les Dames, la somme des index (**avec décimale**) des cinq joueuses qui joueront les simples doit être égale ou > à **58,0**
- B) Foursomes. Pour les Messieurs, la somme des index (**avec décimale**) des six joueurs doit être égale ou > à **56,0** ; pour les Dames, elle doit être égale ou > à **74,0**.

7.4 HEURES DES RENCONTRES

Le premier départ est fixé à 10h00 ; il peut être modifié si nécessité absolue entre les capitaines avec l'accord du directeur du club recevant. Il doit être dans tous les cas programmé entre 9h30 et 11h00.

Les départs doivent obligatoirement s'effectuer du trou n°1, simples et foursomes à la suite les uns des autres.

7.5 ORDRE DE JEU

Au départ du trou N°1 l'équipe visiteuse aura l'honneur.

Les départs seront échelonnés **toutes les 8 minutes.**

Les simples se joueront 2 par 2 et ne pourront être regroupés.

7.6 RESPONSABILITE DES CAPITAINES

Un joueur doit être membre licencié dans l'année en cours de l'association sportive du Club qu'il représente et **doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.**

Ce certificat sera valable jusqu'à la fin de la phase de qualification par poules.

Le capitaine veillera à s'assurer que tous les joueurs le possèdent sous peine de voir l'équipe disqualifiée quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

Un joueur changeant de club de licence entre la phase qualificative et la phase finale ne pourra pas jouer avec son nouveau club s'il a participé à la phase qualificative avec l'ancien.

Par ailleurs, il est admis que dans la même année un joueur ayant disputé les phases finales avec un club pourra jouer la phase qualificative de l'édition suivante avec un autre club, à la condition que le transfert de licence ait bien eu lieu.

7.7 ORDRE DES JOUEURS

Pour l'ordre de jeu le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueurs (exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondi à 12)

- a) Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leurs **index arrondis**.
- b) Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant de la somme des **index arrondis**.

(Exemple = Foursome A : Joueur X (11,2 => 11) + Joueur Y (11,3 => 11) = 22)

Pour les Simples comme pour les foursomes, à index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

- c) En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné sera perdu sur le score de 2 down.

Ni la Ligue, ni le club recevant un match n'envoieront de copie de feuilles de match.

7.8 ATTRIBUTION DES POINTS

Une victoire en simple attribue 2 points. Une victoire en foursome attribue 3 points.

L'équipe victorieuse doit avoir 11 points minimum chez les Messieurs et 10 points minimum chez les dames. Aucun match ne sera partagé

- En cas de forfait d'une équipe, l'équipe victorieuse gagnera le match sur le score de 13 à 0 pour les rencontres Messieurs, avec un nombre total de 19 up, et 12 à 0 pour les rencontres Dames, avec un nombre total de 18 up.
- Si la somme des index (**avec décimale**) des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes seront déclarés perdus, chacun sur le score de 2 down. De même, en cas d'erreur dans la somme des index (**avec décimale**) des joueurs de simples, tous les simples seront déclarés perdus, chacun sur le score de 2 down.

7.9 DEPARTAGE

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, les joueurs N°1 en simple de chaque équipe devront jouer immédiatement autant de trous que nécessaire à partir du trou n°1 pour que l'un d'eux gagne un trou et détermine ainsi l'équipe victorieuse.

8- CAPITAINES ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le Capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8

9- QUALIFICATIONS POUR LES QUARTS DE FINALE

Les poules sont constituées de 5 clubs.

Chaque club reçoit 2 fois et se déplace 2 fois.

Le club 1^{er} de sa poule est qualifié pour les ¼ de finale. Les deux meilleurs deuxièmes des 6 poules Dames et le meilleur deuxième des 6 poules Messieurs (hors poule comprenant l'équipe de la Ligue) seront également qualifiés pour arriver à 8 clubs (voir § 4 du règlement)

Départage au sein d'une poule :

Au terme des rencontres de poules il se peut que plusieurs clubs se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

Le départage s'effectue alors selon les critères successifs suivants :

- 1 : nombre total de points de match de la Poule.
- 2 : nombre total de 'up' dans les rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent
- 3 : nombre total de 'up' dans les foursores des rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent

Départage pour les meilleurs seconds :

Le meilleur second est déterminé par les critères successifs suivants :

- 1 : nombre de rencontres gagnées dans la poule
- 2 : nombre total de points de match au cumul de toutes les rencontres de poule
- 3 : nombre total de 'up' au cumul de toutes les rencontres de poule
- 4 : nombre total de 'up' au cumul de tous les foursores de toutes les rencontres de poule

Les matchs de la phase finale se dérouleront sur terrain neutre les week-ends des **10-11 mars (1/4) / 17-18 mars (1/2) / 24 ou 25 mars (Finale)** (dates à confirmer)

La participation aux ¼ finales impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale.

10- REGLES LOCALES PARTICULIERES

*Pour toute la durée de l'épreuve, les Règles Locales Permanentes de la FFGolf s'appliquent.
Ces règles locales spécifiques les complètent avec les restrictions suivantes :*

10.1 CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Application de la Note de la Règle n°8. Seul le Capitaine, ou la personne désignée par lui sur la feuille de match, est autorisé à donner des conseils.

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la Règle de Golf n°8

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

10.2 RETARD AU DEPART

Application de la Note de la Règle 6-3.

Il est cependant demandé aux Capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser **d'un commun accord**, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte de trou ou du match.

10.3 USAGE DES VOITURETTES

L'usage des voiturettes est strictement interdit à toute personne (joueurs, capitaines, accompagnateurs...) durant toute la durée de la compétition (jusqu'à la fin du dernier match).

11- RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de son équipe et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

11.1 RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission sportive ou du Président du Club. Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

11.2 TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe (Règle 33-7).

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'un ou plusieurs joueurs, la non invitation pour une édition ultérieure...

12- PRIX

L'équipe gagnante et la finaliste seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue de Paris. Le Club vainqueur se verra confier la garde de la Coupe de Paris aussi longtemps qu'elle ne sera pas remise en compétition. Il assurera la gravure de son nom sur la Coupe.

13- ARBITRES

Seuls les arbitres de l'Epreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles ou l'application du Règlement de l'épreuve, et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à

Catherine BEAUCHESNE Tél : 06 60 78 35 06

Jean-Claude BOURDIER Tél : 06 86 67 16 76

En cas de doute ou controverse entre les joueurs, un joueur peut invoquer la Règle 2.5. Mais ceci faisant, les joueurs doivent continuer le match sans délai. Pour rappel, un joueur ne peut appliquer la Règle 3.3 (Règle applicable uniquement en stroke play)

14- COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de la Coupe de Paris est composé de :

Catherine BEAUCHESNE
Jean-Claude BOURDIER
Didier COCHETEAU

Denis FABRE
Brigitte GODIN
Jean-Claude PERCEROU

Ce règlement a été rédigé par la Ligue de Paris qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation